



## Rétractation sur une vente de moto

Par **tudela**, le **30/01/2009** à **13:51**

Mon fils agé de 21ans a vendu une moto 125 non homologué genre pitbike, à un mineur de 17 ans qui a réglé en espee ...ce matin le père du mineur, un gendarme a téléphoné en menaçant mon fils, comme quoi il n'a pas le droit de vendre une moto à un mineur, et veut le rencontrer

Que doit on faire face à cet homme qui se sert de son titre de gendarme ?

Merci de votre réponse

Laurence

Par **gloran**, le **02/02/2009** à **00:34**

Bonjour,

Sur la forme vous avez peut-être raison quant au titre mais sur le fonds votre fils est en tord. Plus grave, en cas d'accident on pourrait mettre sa responsabilité en cause.

Mon conseil, profil bas, rendez l'argent tout de suite et récupérez la moto... et jetez là aux ordures ou mettez-y le feu pour éviter que votre fils ne joue à nouveau à ces petits jeux là aux conséquences fâcheuses. Si votre fils roule avec la moto et tue qqn, n'ayant pas d'assurance il devra payer une partie importante de son salaire jusqu'à la fin de ses jours. Je pense que ce risque ne vaut pas la moto, récupérez là ou demandez au gendarme de la détruire (signez alors avec lui un document par lequel il s'engage à détruire l'engin).

A vous de voir.